



COMMUNE DE OBERSAASHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OBERSAASHEIM  
DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2024**

*Sous la présidence de Madame Marie-Laure GEBER, Maire.  
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.  
Elle ouvre la séance à 19h30.*

Présents :

HAUMESSER Christian  
CORTIJO Juan

1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
3<sup>me</sup> Adjoint au Maire

ACKERMANN Gérard – FROMM Christine – FURLING Magalie – MAYNARD Marlyse –  
SCHUBNEL Thierry – SPINDLER Camille

Absents excusés :

MELAYE Angéline 2<sup>me</sup> Adjointe au Maire (procuration à HAUMESSER Christian)  
COMBRE Rémy (procuration à SPINDLER Camille)  
GUIRA Rita (procuration à GEBER Marie-Laure)  
HILDWEIN Joël (procuration à CORTIJO Juan)

Secrétaire de séance :

Madame GEBER Marie-Laure

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du dernier procès-verbal
- 2) Compte Administratif 2023 – Compte de Gestion 2023
- 3) Affectation du résultat
- 4) Vote des taux des impôts directs locaux
- 5) Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2023
- 6) Budget Primitif 2024
- 7) Fongibilité des crédits
- 8) Travaux ONF
- 9) Divers

### **1. Approbation du dernier procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 février 2024 a été transmis à tous les membres avant la réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Compte Administratif 2023 – Compte de Gestion 2023**

Le Compte Administratif est présenté par Monsieur HAUMESSER Christian, 1<sup>er</sup> Adjoint, et se résume en ces termes :

✓ Excédent de fonctionnement :	339 717,63 €
✓ Excédent d'investissement :	32 356,84 €
Résultat de clôture 2023 :	372 074,47 €

Madame le Maire ayant quitté la séance, Monsieur HAUMESSER Christian, 1<sup>er</sup> Adjoint propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif 2023
- DECLARE que le Compte de Gestion transmis par le Service de Gestion Comptable de Colmar est conforme au Compte Administratif établi par Madame le Maire
- APPROUVE le Compte de Gestion 2023.

### **3. Affectation du résultat**

Vu l'excédent de fonctionnement de	339 717,63 €
Vu l'excédent d'investissement de	32 356,84 €

Vu la reprise en section d'investissement des restes à réaliser pour

Dépenses	4 060,00 €
Recettes	81 360,00 €
Soit un excédent de	77 300,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

<b>001</b> – excédent d'investissement reporté	<b>32 356,84 €</b>
<b>002</b> – excédent de fonctionnement reporté	<b>339 717,63 €</b>

### **4. Vote des taux des impôts directs locaux**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux comme suit :

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,45 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,22 %
- taxe d'habitation : 8,73 %

**CHARGE** Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**5. Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2023**

L'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes l'établissement d'un état présentant l'ensemble de indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué aux Conseillers Municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Nom et Fonction	Indemnité brute annuelle	Indemnité nette annuelle
Mme GEBER Marie-Laure Maire	17 462,28	15 104,94
M. HAUMESSER Christian 1 <sup>er</sup> adjoint	9 636,36	8 335,35
Mme MELAYE Angéline 2 <sup>me</sup> adjointe	8 672,64	7 501,80
M. CORTIJO Juan 3 <sup>me</sup> adjoint	5 694,18	4 912,74
M. SCHUBNEL Thierry Conseiller Municipal Délégué	5 548,20	4 799,22
Mme FROMM Christine Conseillère Municipale Déléguée	3 504,06	3 023,61
M. HILDWEIN Joël Conseiller municipal délégué	3 504,06	3 023,62
<b>TOTAL</b>	<b>54 021,78</b>	<b>46 701,28</b>

*A noter : Les élus ne bénéficient d'aucun avantage en nature ni d'aucun remboursement de frais de déplacement*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'état annuel des indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2023.

## **6. Budget Primitif 2024**

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après avoir étudié chapitre par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement, vote à l'unanimité, le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

⇒ Dépenses de fonctionnement	:	1 000 936,00 €
⇒ Recettes de fonctionnement	:	1 010 342,00 €
⇒ Dépenses d'investissement	:	518 872,00 €
⇒ Recettes d'investissement	:	518 872,00 €

## **7. Fongibilité des crédits**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer à Madame le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, Madame le Maire serait tenue d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Sur demande du Service de Gestion comptable de Colmar, la Commune doit autoriser, chaque année, cette fongibilité des crédits.

Après l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

## 8. Travaux ONF

Madame le Maire rend compte de la réunion de la Commission « Agriculture - Chasse – Forêt » qui s'est tenue le mardi 2 avril 2024 à la mairie d'Obersaasheim. Monsieur Yohan MECHALI – Technicien Forestier (en intérim) avait été convié à la réunion. Il a notamment été question du programme des travaux à effectuer en 2024. A l'issue de la réunion des membres de la Commission ainsi que Monsieur Yohan MECHALI se sont rendus en forêt pour constater des bois à sécuriser.

Madame le Maire présente deux devis pour des travaux à réaliser par l'ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE les travaux suivants :

### a) Travaux et coupes OET 2024

- Travaux sylvicoles pour un montant H.T. de 5 039,16 €
- Travaux d'infrastructure pour un montant H.T. de 2 146,44 €
- Travaux divers pour un montant total H.T. de 2 545,97 €
- Travaux d'exploitation pour un montant total H.T. de 3 970,20 €

### b) Sécurisation OET 2024

- Sécurisation des bois en bordure de forêt pour un montant H.T. de 872,60 €
- Abattage et façonnage de grumes pour un montant H.T. de 525,06 €

AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à signer tous documents afférents à cette délibération.

## 9. Divers

- Madame le Maire remercie Monsieur Joël HILDWEIN pour les travaux effectués pour le compte de la commune à l'aide de sa mini pelle (entretien massifs floraux).
- Madame le Maire fait part aux Conseillers du souhait de la Gérante de l'épicerie et café « Chez Marie », à savoir la recouverte de la terrasse avec du bois. Le Conseil Municipal approuve cette demande.
- Monsieur Christian HAUMESSER propose l'Orchestre « Die Krainer's » pour l'animation de la prochaine fête des Aînés - dont la date reste à définir. Le Conseil approuve cette proposition.

- d) Monsieur Christian HAUMESSER indique que la date limite de remise des offres relatives aux travaux de rénovation de la rue Louis Pasteur et de la rue de Normandie est fixée au vendredi 12 avril à 12 heures.  
L'ouverture des plis par la Commission « Appel d'Offres » aura lieu le jeudi 18 avril 2024 à 18 heures à la mairie d'Obersaasheim.
- e) Monsieur Thierry SCHUBNEL souhaite que la tonte soit effectuée au niveau du poste de transformation électrique dans le lotissement « Les Chalets ».
- f) Monsieur Thierry SCHUBNEL informe l'assemblée de la tenue d'un concert à l'église Saint-Gall d'Obersaasheim (chanteurs corses). Il aura lieu le samedi 25 mai 2024 à 19 h 30.
- g) Monsieur Gérard ACKERMANN déplore les nombreux dépôts sauvages dans les champs alors même que la déchetterie de Heiteren est située à proximité du village.
- h) Monsieur Gérard ACKERMANN fait suite à la réunion du Syndicat des Rivières de Haute-alsace qui s'est tenue le 18 mars 2024. Il rappelle que des travaux de restauration de zones humides ont été réalisées dans la forêt communale d'Obersaasheim. Il fait part de l'augmentation de la taxe GEMAPI de l'ordre de 5 %. Il rappelle le projet de réouverture du Thierlachgraben au niveau de la place de la Caserne des Sapeurs-Pompiers. Une étude est programmée. Le projet sera vu au préalable avec la Commune.
- i) Monsieur Gérard ACKERMANN demande ce qu'il en est des fissures qui auraient été détectées au niveau du pont - de la maison éclésièr. Madame le Maire répond que Madame Arlette BRADAT - Maire de la commune de Weckolsheim - et elle-même ont déjà sollicités la Collectivité Européenne d'Alsace à ce sujet. Une étude devrait être engagée sur cet Ouvrage.
- j) Monsieur Gérard ACKERMANN dit avoir été interpellé à plusieurs reprises à propos du stationnement gênant d'un poids lourd à l'entrée Ouest du village. Il sera proposé au conducteur du véhicule de stationner sur la place de la Caserne des Sapeurs-Pompiers.
- k) Madame Christine FROMM déplore la recrudescence des déjections canines non ramassées sur les chemins.
- l) Monsieur Juan CORTIJO souhaiterait que les élèves du RPI d'Obersaasheim/Geiswasser (les plus grands) participent aux cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre pour rappeler l'importance du devoir de mémoire.
- m) Monsieur Joël HILDWEIN a fait part - en quelques mots - de l'épineux sujet de la compétence eau qui doit être transférée à la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach en 2026.
- n) Monsieur Joël HILDWEIN informe l'assemblée de l'engagement de Madame Dominique FLICK au sein du Corps communal des Sapeurs-Pompiers d'Obersaasheim/Geiswasser. Elle exercera - pour l'instant - les missions liées au secours et aux soins d'urgence aux Victimes. La Municipalité l'encourage vivement et la remercie. Un appel est lancé pour recruter d'autres Sapeurs-Pompiers volontaires.

COMMUNE D'OBERSAASHEIM

PV DU CM DU 10/04/2024

- o) Monsieur Joël HILDWEIN demande si une Journée Citoyenne est prévue cette année. Madame le Maire répond qu'aucune date n'est retenue à ce jour.
- p) Monsieur Joël HILDWEIN informe l'assemblée de la tenue d'un concert à l'ArtRhena sur l'Ile du Rhin à Vogelgrun présenté par la Fanfare des Sapeurs-Pompiers du Bataillon d'Altkirch. Il sera donné au profit des Orphelins des Sapeurs-Pompiers.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant demandé la parole, Madame le Maire clôt la séance à 21 h 40.

Obersaasheim, le 15 avril 2024



Le Maire

Marie-Laure GEBER

**Tableau des signatures**  
**Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la Commune de OBERSAASHEIM de la séance du 10 avril 2024**

- 1) Approbation du dernier procès-verbal
- 2) Compte Administratif 2023 – Compte de Gestion 2023
- 3) Affectation du résultat
- 4) Vote des taux des impôts directs locaux
- 5) Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2023
- 6) Budget Primitif 2024
- 7) Fongibilité des crédits
- 8) Travaux ONF
- 9) Divers

<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
GEBER Marie-Laure	Maire		
HAUMESSER Christian	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire		
MELAYE Angéline	2 <sup>me</sup> Adjointe au Maire	<i>Absente</i>	<i>HAUMESSER Christian</i>
CORTIJO Juan	3 <sup>me</sup> Adjoint au Maire		
MAYNARD Marlyse	Conseillère municipale		
COMBRE Rémy	Conseiller municipal	<i>Absent</i>	<i>SPINDLER Camille</i>
HILDWEIN Joël	Conseiller municipal délégué	<i>Absent</i>	<i>CORTIJO Juan</i>
SCHUBNEL Thierry	Conseiller municipal délégué		
FROMM Christine	Conseillère municipale déléguée		
GUIRA Rita	Conseillère municipale	<i>Absente</i>	<i>GEBER Marie-Laure</i>
ACKERMANN Gérard	Conseiller municipal		
FURLING Magalie	Conseillère municipale		
SPINDLER Camille	Conseillère municipale		